

REGION GRAND EST  
MOSELLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°20/2025

CANTON  
YUTZ

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE  
ROUSSY LE VILLAGE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

*Portant mise à jour des annexes "servitudes" du Plan Local d'Urbanisme  
Commune de ROUSSY-LE-VILLAGE*

Le Maire de ROUSSY LE VILLAGE,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-43, L153-60, L152-7, R151-51 à 53, R153-18 ;

VU la délibération du conseil municipal du 26 février 2020 portant approbation du plan local d'urbanisme de la commune de ROUSSY-LE-VILLAGE ;

VU l'arrêté préfectoral N°2025/447 du 2 octobre 2025 ;

VU la demande de la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est.

## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le plan local d'urbanisme de la commune de ROUSSY-LE-VILLAGE est mis à jour à la date du présent arrêté et a pour objet les modifications suivantes sur les annexes servitudes d'utilité publique :

Le périmètre délimité des abords (PDA) relatifs au château de Roussy-Comté inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 13 février 1997 et du château de Roussy-Seigneurie inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 16 novembre 1988, est créé selon le plan joint en annexe à l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2025 qui l'institue.

### ARTICLE 2:

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

1°) à la Mairie

2°) à la Préfecture de Moselle.

3°) à la Direction Départementale des Territoires de Moselle – 5 rue Hinzelin à METZ.

4°) sur le site du Géoportail de l'urbanisme

### ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de ROUSSY-LE-VILLAGE durant un mois.

### ARTICLE 4:

Des copies du présent arrêté seront adressées :

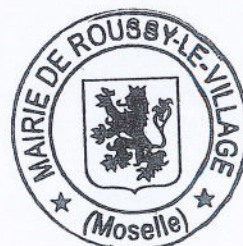
1°) au Préfet de Moselle,

2°) au Sous-Préfet,

3°) au Directeur Départemental des Territoires de Moselle.

Fait à Roussy-le-Village, 5 novembre 2025

Le Maire :



Joël Immer

## ROUSSY-LE-VILLAGE

## Liste des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
A5	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.	Loi n° 62.904 du 4 Août 1962. Décret n° 64-158 du 15 Février 1964.	Arrêté préfectoral du 11 juin 2007 portant établissement de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'assainissement sur le territoire de ROUSSY LE VILLAGE.	Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité et Eau 5 rue Hinzelin 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Domaine du château de Roussy-Comté 7 et 8 Place du Château inscrit au titre des MH par arrêté du 13.2.1997 et Château de Roussy-Seigneurie 9 place du château le 16.11.1988; Périmètre délimité des abords créé par arrêté du 20/10/2025.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Arrêté préfectoral du 06.01.2000, D.U.P. relative au forage n° 114-1X-27 à ROUSSY LE VILLAGE, établissement de périmètres de protection autour de ce point d'eau.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale de ROUSSY LE VILLAGE .	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence territoriale de METZ 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)	RD 653,app. le 05.05.1908. Voies communales (sauf rue Centrale)	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. de THIONVILLE Espace Cormontaigne 1 avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)	RD 56 du P.K.26,210 au P.K.27,200, app. le 15.01.1908.	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. de THIONVILLE Espace Cormontaigne 1 avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF 26, rue de Verdun, B.P. 350; 57311 THIONVILLE CEDEX
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne 63 KV N°1 MANOM - ROUSSY et 63 KV N°1 ROUSSY - PIQUAGE METZANGE. Poste de transformation 63 KV "ROUSSY".	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble D.O.T.R.N. n°154/07 METZ / Luxembourg Câble régional 154 METZ / Luxembourg	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9